



## **INFORMATION RAPIDE n°2022-05**

---

### **Fermeture du secrétariat**

---



En raison du départ de la secrétaire, **la mairie sera fermée au public à compter du lundi 21 novembre 2022** (dernière permanence le jeudi 17 novembre 2022) **et ce jusqu'à la fin de l'année.**

Bien sûr, nous sommes à la recherche de solutions pour pallier son absence et permettre quelques jours d'ouverture au public, mais rien ne peut être confirmé à ce jour.

Durant cette période, un numéro d'astreinte est à votre disposition : le **06.45.52.92.73**.

**C'est pourquoi nous vous conseillons d'anticiper vos démarches administratives** (urbanisme, état civil, location de salle...).

Le retour à la normale est prévu pour la mi-janvier 2023.



---

### **Affouage**

---

Les personnes intéressées par un lot d'affouage sont invitées à se faire connaître en mairie **avant le 4 novembre 2022**, par téléphone au 03.84.23.71.92 ou par mail à [mairie@saint-germain-le-chatelet.fr](mailto:mairie@saint-germain-le-chatelet.fr) (indiquez vos nom, prénom, adresse, n° de téléphone et adresse mail).

Les lots se situent sur les parcelles 12, 13, 15 et 6 en limite de la Commune de Bourg-sous-Châtelet.

Le volume total est de 250 stères environ (hêtre et chêne principalement). Le montant de la taxe d'affouage sera fixé en fonction du nombre d'affouagistes et du volume attribué par lot.

La réunion de tirage au sort se tiendra début décembre 2022.

---

### **Des sacs pour nos compagnons à 4 pattes**

---

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises au sujet des déjections canines qui jonchent le domaine public.

C'est pourquoi **deux distributeurs de sacs canins ont été installés : l'un à l'entrée de la Rue des Prés, le second à l'entrée du Lotissement Champs Riolo.**

Leur emplacement tient compte des itinéraires empruntés le plus fréquemment pour les balades canines. Nous comptons sur le civisme des propriétaires de chiens pour en faire bon usage.



---

## Commémoration du 11 Novembre

---

Elle se tiendra à **11h30 devant le Monument aux Morts** et sera suivie d'un pot.



---

### Jus de pommes

---

Le nectar issu de nos pommiers communaux a été conditionné en cubis de 5 litres, dont la durée de conservation est de 2 ans, puis 2 mois après ouverture.

**La vente débutera à partir du mercredi 9 novembre 2022.**

Il est à noter toutefois que la récolte a été moins généreuse cette année. Outre les pommes tombées à cause de la sécheresse, beaucoup ont été cueillies malgré nos pancartes indiquant que cela était interdit.

C'est pourquoi nous sommes contraints de limiter la vente à **un cubi par foyer** pour permettre au plus grand nombre de pouvoir en bénéficier.

---

### Déneigement des trottoirs

---

Pour rappel, le déneigement des trottoirs incombe à chaque propriétaire ou locataire devant son domicile\*.

Seules les personnes âgées de 70 ans et plus, qui sont dans l'incapacité de s'en charger, peuvent demander l'aide des services communaux.

Il suffit pour cela de s'inscrire en mairie **avant le 18 novembre 2022**, par téléphone au 03.84.23.71.92 ou par mail à [mairie@saint-germain-le-chatelet.fr](mailto:mairie@saint-germain-le-chatelet.fr)

⚡ Nous rappelons qu'il s'agit d'un service rendu et que ce ne sera pas une tâche prioritaire dans l'emploi du temps des services techniques.



*\* Arrêté municipal du 14 janvier 2003*



---

### Colis des Aînés

---

Suivant décision du Conseil Municipal prise en juillet dernier, le traditionnel repas des Anciens laisse place, cette année encore, à la distribution d'un colis à tous les habitants âgés de 70 ans et plus.

**Cette distribution aura lieu le samedi 10 décembre 2022.**

Un courrier sera adressé prochainement aux personnes concernées.

**Le Maire,  
Jean-Luc ANDERHUEBER**

